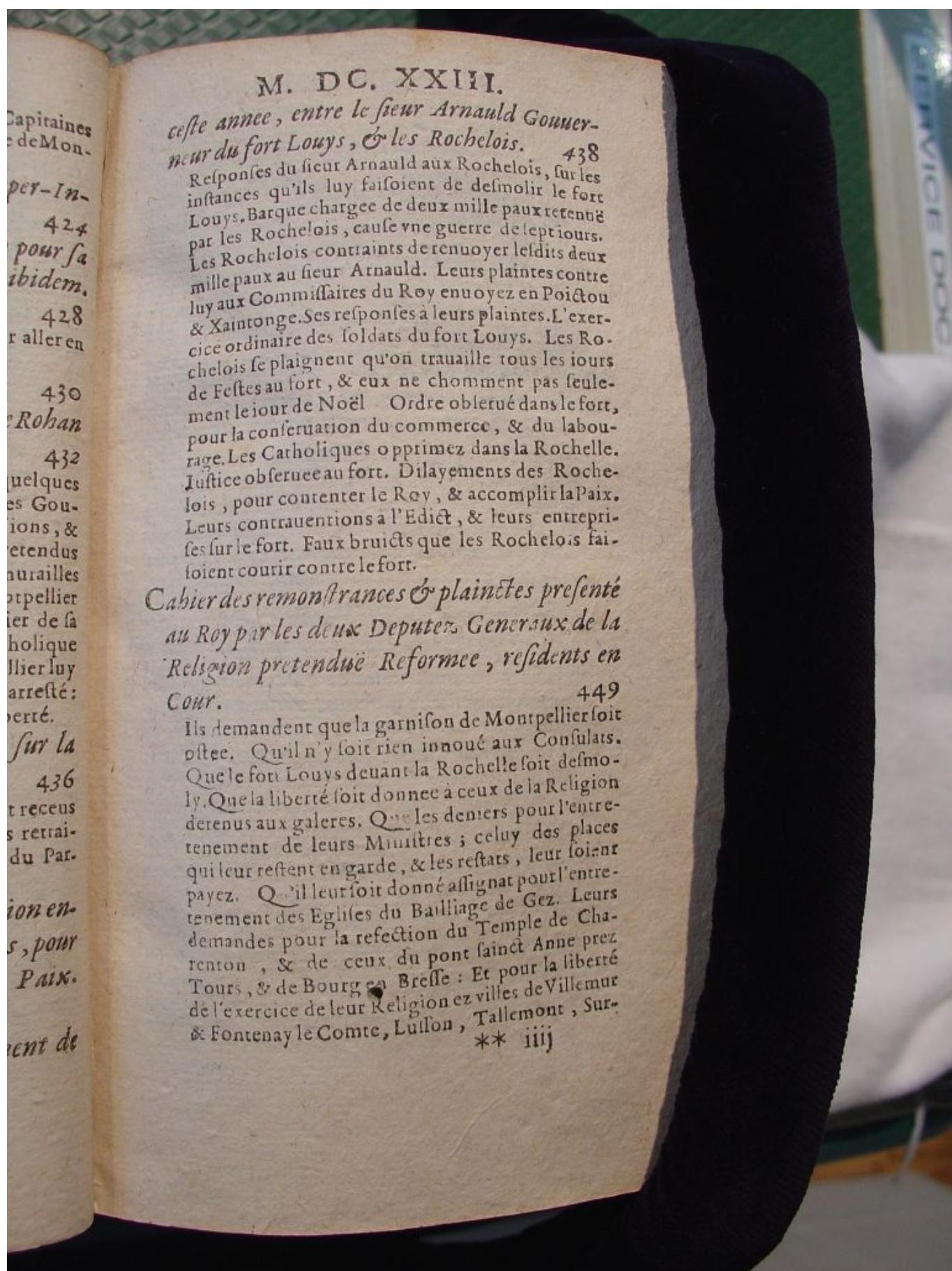
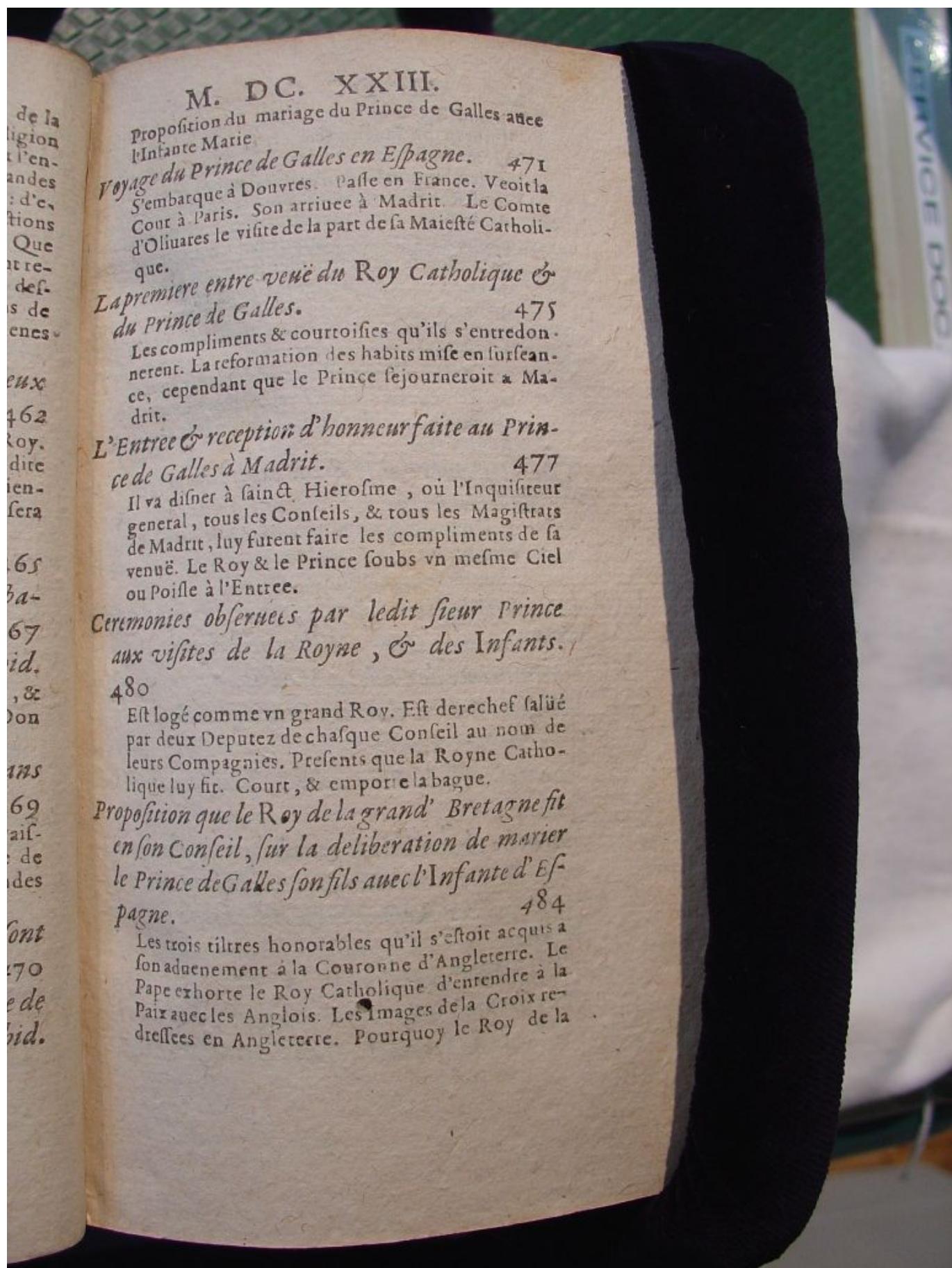


bosc en la	M. D.C. XXIII.
354 , ou Illu.	Croix par leurs écrits tenus pour imposteurs , & conteurs de Romans.
355 inte six er- ux de ceste i'ils aillent fition dans t toutes les eines con- is liures & n portez à tes & Bea- z de nuit. ucun pa- que pour  pellee de	<i>Histoire de quelques Religienses du Monastere de sainte Brigide de l'Isle lez Flandres, possèdes par la voye de malefice, inuente par le Magicien Louys Gaufridi , iadis brûlé par Arrest du Parlement de Prouence.</i> 388
371 imprimé e. Croix. le affiche. sa Chro- ns six pre- e Croix. r Naudé. lateur , & bie, habi- ance de la de Roze- teluy sert is apres la ongregati- ent tous yance , & res de la tres ex- ur le mōt es Roze-	Sœut Marie de Sains Magicienne, reputee Sainte, menee prisonniere à Tournay. Interrogatoires , & responses de Marie de Sains , & son transport au sabat , bien qu'elle fust en prison. Des marques que le Diable donne aux Magiciens & Sorciers. De la difference qu'il y a entre les possèdez & obsedez. De la possession ordinaire , & de celle par voye de malefice , inuente par Gaufridi eslevé à vne prin- cipauté entre les Diables. Des enfans de la Palud , & de Sains , & de la naissance de l'Ante christ Singerie des Diables. Magiciens & Sorciers (que l'on dit) con- trefaire la Hierarchie militante & la triumphante.
	<i>Harangue des députez de la ville &amp; Seigneurie de Geneve au Roy.</i> 405
	<i>Le Duc de Crœu Ambassadeur extraordinaire de l'Infante vers le Roy de France.</i> 409
	<i>Offres de Bourgoin contre les Financiers.</i> 411
	<i>Aduis sur l'infeodation de tous Offices &amp; droicts domaniaux &amp; hereditaires.</i> 412
	Fruict dudit Aduis.
	<i>Du livret intitulé , La Reformation de France.</i> 417
	Aduis pour entretenir vne armee nauale en France. Pourquoys les vaisseaux d'une armee nauale doivent estre au Roy , & non à des particuliers. Pourquoys le Duc de Guise ne p <sup>er</sup> ut avoir la victoire entière à la bataille nauale qu'il eut contre la flotte des Ro- chelais. Trois sortes de personnes , les Commissai-
	** iii

	ce/ ne
M. DC. XXIII.	
res des viures , les Thresoriers , & les Capitaines de l'infanterie , causes de la leuee du siege de Mon- tauban.	
Le Marquis de la Vieu-ville estab'ly Super-In- tendant des finances.	
Lettre du Comte de Schomberg au Roy pour sa iustification.	424 ibidem.
Ballet de la Røyne.	
Le Prince de Galles passant en France pour aller en Espagne, veoit danser ce ballet.	428
Ballet de Monsieur le Prince de Condé.	430
Recit des causes de la retention du Duc de Rohan dans Montpellier.	431
Les Reformez de Livron surprennent quelque soldats des Gardes du Roy , & les tuent. Les Gou- uerneurs de Montlimar , Die , Livron , Nions , & Sisteries en Dauphiné, places tenuës par les pretendus Reformez , changez. Les fortifications & muraille de Livron rasees. Les Reformez dans Montpellier mandent le Due de Rohan , pour les fortifier de la presence , a ce qu'il ne fust esleu aucun Catholique pour Consul. Le Gouverneur de Montpellier loy rescrit de n'y venir point : Il y va ; Il y est arrêté & par le commandement du Roymis en liberté.	
Verification du Parlement de Bordeaux sur la Declaration de la Paix.	436
Ministres non originaires François ne seront receu à prescher & dogmatiser. Demolitions des reui- elles des rebelles Reformez dans le ressort du Pa- lement de Bordeaux.	
Commissaires de l'une & l'autre Religion en voiez par le Roy en toutes les Prouvinces , pour faire executer la Declaration de la Paix.	
Des differents survenus au commencement de	437



M. DC. XXIII.	
geres, & autres endroictz. Leurs plaintes de la garde qu'on fait payer à ceux de leur Religion dans Poitiers : & du remplacement touchant l'en- tretienement des Eglises de Bearn: leurs demandes du i'establissement des Chambres my-parties : d'e- stre deschargez de contribuer aux construictions & reparations des Eglises des Catholiques : Que les Temples de Romorantin & Gegeau soient re- bastis: Les villes de Bergerac & Saincte Foy des- chargees de leurs garnisons : & que les gens de guerre qui estoient au Languedoc , & aux Scuennes. fussent licenciez.	
<i>Declaration du Roy sur les Assemblees de ceux de la Religion pretendue Reformee,</i>	462
Ne peuvent estre tenués sans permission du Roy. Abus des Assemblees Politiques de ceux de ladite Religion. Assemblees Ecclesiastiques ne se tien- dront à l'aduenir sans vn Officier du Roy , qui sera de ladite Religion,& commis pour y assister.	
<i>Mort du Marechal de Bouillon.</i>	465
Des Ordonnances qui furent publiees en Espan- gne au commencement de ceste annee.	
<i>Le Duc d'Ussede de possedé de ses Estats.</i>	<i>ibid.</i>
Plusieurs des immeubles de Calderon rendus , & donnez à la vefue , à son pere , & à ses enfans. Don Gonçales de Cordoua créé Prince de Ramatée.	
<i>Olmus pris par les Perses , à l'ayde des Forbans Anglois.</i>	469
Tourmente qui causa la perte des plus beaux vais- seaux de l'armee nauale d'Espagne , appellée de Terre ferme. Flotte Espagnole pour aller aux Indes Occidentales.	
<i>Les Mores &amp; Turcs ayans assiegé Oran , sont contraints de leuer leur siege.</i>	470
Le Comte de Gondemar retourné en Espanne de son Ambassade en Angleterre.	
<i>ibid.</i>	



M. DC. XXIII.

grand' Bretagne rejettoit les requestes des Catholiques à son aduenement à la Couronne d'Angleterre. Sa deliberation de permettre l'exercice liberte de la Religion Catholique en Angleterre. Le M<sup>r</sup> lord Konch prisonnier, pour avoir voulu diffuser le Prince de Galles d'entendre à l'alliance d'Espagne. Des alliances par mariage, entre l'Angleterre, l'Escosse, & la Castille. Response à l'objection de la diuersité de Religion, pour empescher led mariage. Le Prince de Lorraine Duc de Bar, mari avec la Princesse de Nauarre, bien que de diuerses Religions, n'estoient qu'une mesme ame en deux corps. Plaintes contre les Hollandois du mauuaise traictement qu'ils faisoient aux Anglois es Indes Orientales. Vaisseaux des Hollandois arrestez en Angleterre.

Des Discours qui se firent contre la proposition dudit mariage. 491  
Extrait du liuret de la voix du Peuple. Roys Chrestiennes, qui ont induit les Roys leurs marie à quitter le Paganisme, ou l'heresie.

Des resouyssances, festes, & ceremonies qui firent en la Cour d'Espagne, depuis l'entre du Prince de Galles à Madrit. 507  
Bref, ou Lettres du Pape Gregoige XV. au Prince de Galles. 510  
La Response du Prince de Galles à sa Saincteté. 515  
Articles & conditions pour le benefice du mariage du Prince de Galles avec l'Infante D. Marie, & les Responses & Aduens de sa Saincteté.

Aduis des Cardinaux. 517  
Les demandes du Roy d'Espagne, avec les responses du Roy de la grand' Bretagne. 521

	M. D C. XXIII.
des Catho- e d'Angle- ercice libre- ce. Le Mi- alu dissua- ance d'Eu- Angleter- objection scher ledn- Bar, marié e diuerses e en deux mauuais es Indes restez en position	<i>La response du Prince de Galles au Roy Catho- lique, sur l'aduis de l'Assemblee des Theolo- gians, lequel sa Majesté luy auoit baillé par escriit.</i> 525
491 Roynes ars maria-	<i>Le Marquis de Bucquingham fait Duc par le Roy de la grand' Bretagne.</i> 533
s qui se B'entre	<i>Des fauorits.</i>
507 u Prin-	<i>L'Admiral de Ribera fait couler à fonds trois vaisseaux de Corsaires.</i> 534
510 inceté.	<i>Arrivée de la flotte des Indes.</i> ibid.
maria-	<i>De la procession du sainct Sacrement, qui se fit à Madrit le iour de la Feste Dieu.</i> 535
D. Ma-	<i>Desentretinemens que l'on donna au Prince de Galles pendant son séjour en Espagne.</i> 539
i Sain-	<i>Presents que la Majesté Catholique luy fit en luy faisant veoir la Maison d'Aranjuez.</i>
517 les ref-	<i>Desfaicté des Mores par le Gouverneur de Ma- gazan.</i> ibid.
522	<i>Quatorze nauires Anglois arriuez à sainct André en Biscaye, pour porter les presents que le Prince de Galles deuoit donner en la Cour d'Espagne avant sa départie, &amp; pour le ramener en Angleterre.</i> 540
523	<i>Presents de cheuaux, de perles, de pierreries, &amp; ouvrages d'or que le Duc de Medina Sidon- nia enuoya faire au Roy d'Espagne.</i> 542
	<i>Des jeux de Cannes qui se firent dans la grande place de Madrit, pour resiouissance du ma- riage accordé entre le Prince de Galles &amp; l'In- te D. Marie.</i> 542

